



*Plaquette à destination
des équipes de direction
des collèges, des lycées et des écoles*

UNE MORT...

UN DRAME

À VIVRE

ENSEMBLE

CETTE CONDUITE SE DÉCOMPOSE EN TROIS ÉTAPES

I/ QUE FAIRE AVANT L'ARRIVÉE DES ÉLÈVES ?

II/ A L'ARRIVÉE DES ÉLÈVES ET DES PROFESSEURS ?

III/ LES JOURS QUI SUIVENT ET À PLUS LONG TERME ?

I/ QUE FAIRE AVANT L'ARRIVÉE DES ÉLÈVES ?

La présence du **chef d'établissement** est indispensable à la mise en place des actions à mener.

En effet :

a/ Il vérifie la nouvelle auprès de la famille, ou à défaut auprès du commissariat, de la gendarmerie ou de l'hôpital.

b/ Il met en place la cellule de crise composée de l'équipe de direction, des membres de l'équipe éducative, de l'assistante sociale, de l'infirmière et du médecin.

La cellule de crise se réunit dans les plus brefs délais pour organiser, planifier les actions et recenser les personnels les plus concernés par ce décès.

- Evaluer l'utilité ou non de faire appel à des ressources extérieures à l'établissement (liste des personnes ressources en annexe).
- Rédiger une lettre (Cf annexe) annonçant le décès :
 - aux adultes de l'établissement.
 - aux élèves et à leur famille.
- Réunir tous les personnels ou leurs représentants.
- Distribuer aux enseignants la lettre rédigée.

Dès la 1^{ère} heure de classe, ils en feront la lecture ou en annonceront le contenu dans toutes les classes concernées.

- Prévoir des alternatives afin de transmettre la nouvelle aux personnels absents et à l'ensemble de l'établissement. (affichage, distribution de la lettre dans les casiers des personnels).

- Prévoir un lieu d'écoute pour les personnes qui en ont besoin.

c/ Il annonce la nouvelle aux collaborateurs extérieurs : Rectorat, Inspection Académique, Représentants des parents d'élèves...

Le chef d'établissement est le seul interlocuteur des médias. C'est à lui que revient la responsabilité de répondre aux demandes des médias.

II/ QUE FAIRE À L'ARRIVÉE DES ÉLÈVES ?

1 - Rôle des enseignants :

- Faire l'annonce et laisser aux élèves du temps pour réagir.
- Rappeler des possibilités d'aide et de soutien dans l'établissement.
- Proposer d'en parler, ensemble ou individuellement.
- Autoriser les élèves à quitter la classe accompagnés pour se rendre auprès d'une personne ressource de l'établissement.
- Être vigilant aux différentes réactions, l'absence de manifestation devant être prise en compte.
- Annoncer une réunion pour honorer la mémoire de la personne décédée, donner des informations et la possibilité de s'exprimer.
- Informer la cellule de crise de l'évolution de la situation.

L'activité scolaire peut reprendre son cours, mais certains contrôles ou travaux pourront être reportés à la demande.

Les élèves doivent être maintenus dans le cadre scolaire.

2 - Rôle de l'assistante sociale, de l'infirmière, du médecin, des conseillers d'orientation-psychologues et psychologues scolaires de l'établissement :

Le suivi, le soutien et l'encadrement sont adaptés aux besoins spécifiques de chacun, adultes et élèves.

- Recevoir et accueillir les personnes qui le souhaitent.
- Informer des possibilités d'aide.
- Repérer les élèves et le personnel les plus en souffrance, les aider à verbaliser, les orienter si besoin vers une structure extérieure.
- Alerter les familles des personnes les plus touchées.

3 - Rôle de la cellule de crise :

- Faire le point de la journée.
- Décider éventuellement de faire appel à des ressources extérieures à l'établissement. Personnes ressources interne à l'Education Nationale (liste en annexe), ou extérieurs (C.M.P., C.M.P.P.)
- Recueillir les demandes et organiser les actions permettant de manifester sa peine et sa sympathie (réunion du souvenir, lecture de poèmes, collecte, planter un arbre...).

III/ LES JOURS QUI SUIVENT, À PLUS LONG TERME :

LES JOURS QUI SUIVENT

Surveillance, aide, suivi et encadrement se poursuivent.

Une réunion pour honorer la mémoire du défunt peut être organisée.

L'équipe ressource reste à disposition. Elle assure un suivi pour les personnes fragilisées.

Elle rappelle au besoin les parents des jeunes à risque pour faire le point.

Permettre aux élèves et aux adultes de se rendre à l'inhumation.

Il ne faut pas hésiter à avoir recours aux parents et aux diverses ressources extérieures.

A PLUS LONG TERME

- Proposer et organiser une conférence, un débat à la demande.
- Décider de la nécessité d'une réunion d'évaluation et de débriefing ultérieurs.
- Faire un travail de fond pour sensibiliser aux signes de mal être des élèves.
- Mettre en place des stratégies pour un meilleur repérage des conduites à risque (commission de suivi, CESC, conseils d'école...).
- Reparler de l'événement à la date anniversaire.

Travail initié par le groupe de pilotage académique : médecins, infirmières, assistantes sociales, conseillers d'orientation, psychologues scolaires.

CF. ANNEXE

SITUATION ET
DU CONTEXTE.**TRAME ESSENTIELLE DE LA LETTRE :**

- Annoncer officiellement la mort.
- Exprimer la compassion de la communauté éducative.
- Informer de l'organisation d'une réunion sur le déplacement éventuel à l'inhumation d'élèves et d'adultes.
- Informer du déroulement des funérailles.
- Faire des propositions de manifestations de sympathie.

La lettre sera lue ou servira de support à l'annonce officielle à l'arrivée des élèves.

Canevas de lettre d'annonce du décès d'un membre de la communauté à l'attention des élèves et des personnels.

Nous venons d'apprendre le décès de survenu le à

Cet événement malheureux affecte l'ensemble de la communauté scolaire.

Nous ne connaissons pas encore les modalités de l'inhumation, elles vous seront communiquées dès que possible.

D'ores et déjà, nous envisageons des manifestations de sympathie : minute de silence, collecte de solidarité, livre d'amitié....

Une réunion générale se tiendra le à (lieu) et (heure). Nous profiterons de ce moment pour honorer la mémoire de

Le personnel de direction, les équipes pédagogiques, éducatives, médico-sociales sont à votre disposition si vous sentez le besoin d'en parler ou d'être aidé (coordonnées téléphoniques, lieu à préciser).

Le Proviseur, le principal, le directeur d'école.

Canevas de lettre pour les parents d'élèves :

Nous venons d'apprendre le décès de survenu le à

Cet événement malheureux affecte l'ensemble de la communauté scolaire.

Il est fort possible que votre enfant ressente le besoin de parler de l'événement à la maison. Nous vous invitons à lui en donner l'occasion.

Si vous êtes inquiets au sujet des propos ou réactions de votre enfant, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant, le centre médico-psychologique ou toute personne de l'établissement que vous jugez proche de votre enfant.

Soyez assurés que votre demande sera traitée de façon confidentielle et professionnelle.

Le Proviseur, le principal, le directeur d'école.